

214C1706
FR0000121568-OP019-A06-OP015-A03

14 août 2014

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat concurrente de Global Resorts SAS
visant les titres de la société.

Renonciation par Gaillon Invest à son offre publique d'achat.

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

- 1- Le 13 août 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat concurrente visant les titres CLUB MEDITERRANEE, déposée par UniCredit Bank AG et Lazard Frères Banque¹ agissant pour le compte de la société Global Resorts SAS (cf. Décision et Information 214C1690 du 13 août 2014).

La note d'information de Global Resorts SAS (visa n°14-460 en date du 12 août 2014) et la note en réponse de CLUB MEDITERRANEE (visa n°14-461 en date du 12 août 2014) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique d'achat de Global Resorts SAS sera ouverte du **18 août au 19 septembre 2014**.

En application des dispositions de l'article 232-10 du règlement général, les ordres de présentation des titres CLUB MEDITERRANEE à l'offre publique d'achat de Gaillon Invest sont nuls et non avenues.

- 2- Le 14 août 2014, la société Gaillon Invest a fait connaître son intention de renoncer à son offre publique² et a saisi l'AMF à cet effet.

La publication du calendrier de l'offre publique d'achat initiée par Global Resorts SAS rend cette renonciation de droit, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 232-11 du règlement général.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre publique de Global Resorts SAS et son calendrier détaillé.

¹ Seule UniCredit Bank AG garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Cf. communiqué diffusé ce jour.